Université **Le lambda** Laurentienne

SUDBURY, ONTARIO.

Vol. 8 No. 15

le jeudi, 29 janvier 1970

Visages Familiers?

3)..........................

2)..........................

4)..........................

1)..........................

RÉPONSES à la page 4

5)..........................

6)..........................

7)..........................

8)..........................

PHOTO LAURENTIANNA

PHOTOS ÉQUIPE CRIMBAL

Une Petite Pensée

L'université! une grosse boite, avec bien du monde qui s'écoute parler. Voici un roman que vous vivez peut-être...

Premiers mois de détention universitaire et suite

J'ai toujours rêvé du jour où je cesserais de me faire emplir la tête de concepts, de théories, de phrases bien débitées. Tout au long de mon cours primaire et classique, j'ai subi le système de cours magistraux: on vous fait gober à coup d'examens et de patience, des vérités dites fondamentales et des commentaires préfabriqués." Je me souviens" avec honneur de Racine, Corneille et compagnie, des mathématiques enseignées à coup de masse et de philosophie de Grenier. Je me suis résigné, en nourrissant une certaine révolte, contre un système d'éducation, dans lequel tout est important sauf l'intégration d'une personne dans la réalité du milieu social. Vive notre élite!

L'université, avais-je pensé, me procurerait une participation réelle à ma formation, des moyens de connaître différents. Illusions. Je me suis aperçu que les méthodes d'éducation actuellement employées étaient déjà très en vogue au Moxen Age et même avant!

Le cours magistral: la perle fondamentale de la formation universitaire (là où l'un perle). Imaginez une salle assez vaste avec des gens entassés les uns sur les autres; un troupeau dans un enclos. Sur une tribune, un monsieur très bien, les habits impeccables, l'air dégagé ou contracté selon le genre." Silence, je commence!" Le troupeau se calme; les gueules se ferment. Que s'est-il passé? Ce monsieur a-t-il révélé un secret ou proféré des menaces? Ses paroles semblent très captivantes. Chacun s'est penché fébrilement sur une feuille qu'il noircit avec un instrument pointu. Le troupeau est captif et sage. Aux mots du monsieur très bien, suivra la séance de torture officielle, l'examen. Le temps passe. Le pantin sur la tribune accomplit les gestes d'usage; il se lève, se promène, fait bouger ses mains, se compose des mines, récite ses litanies. Amen. De temps en temps, j'allais oublier, des objections de quelques bêtes plus perspecaces que les autres. Pour harmoniser tous ces gestes et endormir les plus rétifs, il faut un maitre d'expérience et de prestige. Mais lorsque le pasteur est peu prestigieux, le troupeau prend des libertés. Il "jacasse", quitte l'enclos avant la fin de la torture. C'est le cas des bêtes mal dressées et peu consciencieuses. Quelques fois, un maître relie quelques mots d'une façon assez habile, de telle sorte que le troupeau contracte un rire nerveux, tout content de pouvoir participer au dialogue. L'homme perché sur la tribune a toujours de dernier mot, parce qu'il est le seur à parler...au micro. Le temps repasse. Bientôt la fin du monologue. Les barrières s'ouvrent, pour aller continuer avec un autre pasteur...

Ça pour le roman.

De fait, le professeur n'est plus, à quelques exceptions près, celui qui verse le bon vin de son outre dans une autre cruche à petit goulot. Maintenant, sans y penser, il crache sur ses étudiants. Ces derniers n'ayant pas la force de répondre, dorment, ronflent, lisent des revues, jacassent, flirtent,... et bavent. L'important, c'est de baver jusqu'au dessus du "sciau", jusqu'à l'examen

C'est ainsi qu'on s'engraisse à l'université. Pendant quelque temps on résiste ou on assiste. Mais au plus tard au bout de trois mois, il y a des examens. Là ou on est obligé de se ranger ou de périr. Au diable la métaphysique et la révolution. L'université devient le blocage de crâne, la serre-chaude. On s'accroche avidement à quelques résultats d'examens. A bas les distractions! fini le "fun"!

Cours magistral, principale forme d'enseignement. Haute performance de l'imagination. Instrument commode et pas tellement exigent du professeur pour produire des individus en séries, prêts après quatre ans à ranger dans des filières. Choix obligé, impossibilité de vivre; l'inaptitude devant le réel, une faiblesse contagieuse attrappée à l'université, intoxication intellectuelle, l'esphyxie. Au bout de trois ans, cherchez celui qui aura le soufle de produire,-- autre chose que son diplôme et sa carte d'identité.

(Voici une gentille suggestion. Que l'administration de l'université vote une somme pour distribuer des timbres-primes aux étudiants qui assistent aux cours. Au début de l'année, le porteur de 600 ou plus aurait droit à une médaille d'honneur, frappée des lettres C.T. complètement timbré).

Paul Villeneuve

JUSTICE!

A tous les étudiants inscrits à la section Espagnol et à tous les étudiants préoccupés par le respect de la justice à la Laurentienne.

Nous faisons face à un problème à la section Espagnol! Le meilleur professeur, vous savez tous de qui nous voulons parler - le docteur Horacio Roque-Numez ne serapas avec nous l'an prochain. Pourquoi? C'est obscur. Les raisons paraissent même injustes.

Dans un Département de Langues modernes, il est bien évident qu'un littérateur est plus important qu'un avocat? Laissons de côté cette hypothèse pour le moment et pensons à l'avenir du Département.

Tous sont intéressés à offrir la maîtrise en littérature espagnole. Malheureusement, à moins d'un certain nombre de professeurs qualifiés (Doctorat ou PhD), il sera impossible de penser à une maîtrise. Comment peut-on espérer améliorer la situation et la section si le professeur le plus qualifié actuellement doit partir? Rappelez-vous le cas de M. Antolin en 1968. L'histoire se répète. Ce dernier (et il est prêt à venir témoigner) devait enseigner dans des conditions inacceptables et a éte forcé de quitter la Laurentienne.

Que se passe-t-il dans notre Département, spécialement dans notre section d'Espagnol? Tous veulent le savoir. Le système paraît cacher plusieurs injustices, -- — — — — Qui est la cause première de toutes ces difficultés. On veut savoir!!

Jean Néacé

N.B. Dans ce telles conditions de travail, l'atmosphère pour l'étude est idéale. Pourquoi perdrions-nous un an à cause de 'ce problème'!?

N.B. La rédaction a essayé d'obtenir des informations à ce sujet auprès de M Gubern, mais il n'a pas voulu faire de commentaire concret. Il semble suggérer que le processus démocratiqueva résoudre le problème.

'70 U.L.U. Carnaval D'hiver

CARNAVAL "JOLI-VOYAGEUR"

Etes-vous au courant de ce que votre sixième carnaval d'hiver vous réserve?... Un "fun de guénilles" vous attend. Le Bonhomme Joli-Voyageur se promènera d'une activité à l'autre pour y semer l'ambiance requise. Le comité a fait son possible pour dresser un schédule qui sans doute plaira à tous et chacun. Voici le programme:

LE JEUDI 29 JANVIER

9h- 12h30 -Tournoi (mixte) de jeu de palet sur glace au "Sudbury Curling Club"
_Transport fourni. $1.00 le billet
12h -Concours d'avions ennpapier au salon des étudiants (décernement de prix)
20h -Film à l'amphithéâtre
22h30- 1h - Soirée vin-fromage au Grand Salon (après le film)

LE VENDREDI 30 JANVIER

-Les sculptures de glace sont jugées
21h- 1h -Danse au Grand Salon; musique du "TOTE FAMILY"
$2.00 le billet.
22h- 2h -"Coffee House" au Café robot.

LE SAMEDI 31 JANVIER

11h. Courses d'auto-neige
13h -Défilé dans le centre-ville. Point de départ: le parc de stationnement de la rue Brady.
-Concours chug-a-lug, l'après-midi à l'Hôtel President. Les collèges et les écoles professionnelles seront représentées par des équipes.
21h- 1h -Danse tenue-de-ville au Grand Salon au son d'un groupe de 9 musiciens de Toronto - le "HIGH TENSION"
Couronnement de la reine et des princesses.
Raffraîchissements - décorations
Entrée: $4.00 le couple.
19h30 -Ballon-panier. York rencontre U.L.

LE DIMANCHE 1 FEVRIER

10h -Départ de la Laurentienne du rallye d'automobiles
14h -Hockey - Voyageurs rencontrent York Yeomen à l'arène de Sudbury.
20h30 -au Rocky Mountain Ranch promenade en traîneau; Transport fourni - $1.00 le billet.

Amusez-vous bien
Louis Laroque Commité du Carnaval d'Hiver, 1970.

LE LAMBDA

LE LAMBDA est le journal officiel des étudiants francophones de l'université Laurentienne. Il est publié chaque semaine par les Publications LAMBDA, un organisme indépendant de l'Association Générale des étudiants de l'université Laurentienne. Les opinions exprimées sont celles de l'équipe du journal à moins d'indice contraire. Les lettres anonymes ne peuvent être imprimées. Tout de même un pseudonyme est admissible.

Co- rédacteurs .... Richard Carrière, Guy Bujold
Rédacteur section culture .... Marcel Levesque
Rédacteur section sportive .... Guy Lalonde
Correction .... G. Bélanger, Clarissa Lassaline
Mise en page .... C. Morin, F. Ouellette
Agent d'information et manchettes .... Paul Therrien
Photographie .... équipe Crimbal
Agent de publicité .... L. Chalifoux
Gérants d'affaires .... Joey Libralesso
Secrétaire .... Paulette Godbout
Bureaux du LE LAMBDA: .... Local L-222, 673-6613 Edifice Parker

REFERENDUM jeudi 5 fevrier: Comite des Affaires Estudiantes

Comité des Affaires Estudiantines Rapport & Recommandations Objet: Structures disciplinaires à l'Université Laurentienne

Infractions d'ordre social et universitaire
Conseil des Gouverneurs
Cour de Discipline
Comité de Discipline
Infractions aux règles universitaires
Conseil des Gouverneurs
Sénat
Conseil de Faculté
Comité départemental

1) Comme par le passé, les dirigeants des résidences traiteront les problèmes qui seront de leur ressort.
2) D'autres cas d'infractions d'ordre social devront être signalés de prime abord au Vice-Recteur (Affaires estudiantines). Tous les cas devront être transmis au Comité de discipline. Dans les cas d'extrême urgence, le Vice-Recteur (Affaires universitaires) se mettra en rapport avec le Comité exécutif du Comité des Affaires estudiantines dans un délai de 24 heures.
3) Le tribunal disciplinaire actuel remplira également le rôle de cour d'appel.
4) Le Comité des Affaires estudiantines aura la responsabilité de l'étudd permanente des règles disciplinaires et, de temps en temps, donnera des directives au Comité de discipline.

Composition de Comité de Discipline
Deux professeurs élus par le Sénat (l'un d'entre eux devra avoir des connaissances juridiques.)
Quatre étudiants nommés par le Comité exécutif de l'A.G.E. et élus par le Conseil de l'A.G.E.
Le Directeur des Edifices et de la Planification.
Le Vice-Recteur (Affaires estudiantines).
Le Président sera élu pour un terme d'un an par ce Comité, le 1er Octobre de chaque année au plus tard.
Les décisions deviendront exécutoires sur un vote à majorité absolue au scrutin voté.
Le Quorum sera atteint par la présence de 6 membres dont au moins trois étudiants, un professeur et un membre de l'Administration.

Zones de juridiction
Le Comité est habilité à établir ses propres normes de manière subordonnée aux règlements juridiques et aussi à l'approbation du Comité des Affaires estudiantines.
Le Comité aura des pouvoirs discrétionnaires sur les questions suivantes:
a) infliger des amendes jusqu'à un maximum de $50 dollars.
c) frapper le contrevenant pour une période allant jusqu'à 2 semaines.
d) recommander au Vice-Recteur (Affaires estudiantines) de faire intervenir les Autorités locales en vue de poursuites judiciaires. Dans ce cas, le jugement que rendront les Autorités locales constituera la seule décision qui frappera la ou les personnes qui auront enfreint les règles.
e) de transmettre toutes les questions disciplinaires à la Cour de discipline.
f) de transmettre au Comité des affaires estudiantines toute recommandation estimée utile en ce qui touche aux règlements dans le cadre de sa juridiction.
Le Co-ordinateur des Affaires estudiantines aura la responsabilité des documents relatifs à des questions disciplinaires. Tous les documents seront tenus pour confidentiels et devront être détruits quand la ou les personnes aura (auront) quitté l'Université.

ORGANISATION DU COMITE DES AFFAIRES ESTUDIANTES

UNIVERSITE LAURENTIENNE

Article 1
Il sera crée un comité appelé "Comité des Affaires estudiantines" ci-après "Le Comité" dont les membres ayant droit de vote seront:
Le Recteur de l'Université - de droit -
Le Vice-Recteur (Affaires estudiantines) - Président du Comité
Le Doyen des Etudiants des Collèges
Le Directeur des services de santé
Le Directeur des services de consultation
Le préposé du placement
Un représentant de la Division d'éducation physique et d'athleitisme
Le Directeur de l'Extension
Un membre du Conseil qui ne soit pas un étudiant

Représentation des étudiants

Le Président de l'A.G.E.
Le Vice-Président (Anglais) A.G.E.
Le Vice-Président (Français) A.G.E.
Un représentant élu de A.G.E.
Deux étudiants élus de l'ensemble du corps estudiantin et par l'A.G.E.
Deux étudiants membres du Conseil
Les Présidents des associations étudiantes des collèges
Les Présidents des associations étudiantes des Ecoles professionnelles.

Secrétaire:

Le Coordonateur des affaires estudiantines.

Article 2
Le Comité aura pour but de veiller à l'exellence du bien-être des étudiants au sein de l'Université.
Le Comité lorsque sous la présidence du Vice-Recteur Affaires estudiantines ou de son délégué aura la responsabilité d'étudier des solutions et de prendre des décisions relatives à des problèmes communautaires suscités dans toutes les sections de la vie estudiantine.
Le Comité s'efforcera de maintenir d'étroits liens avec le Conseil des Gouverneurs de cette Université par le truchement du Vice-Recteur (Affaires estudiantines) ou de son délégué. Le Comité est chargé de l'étude permanente de la discipline; de temps en temps il communiquera des directives au Comité de Discipline.

article 3
Le Comité se réunira au moins deux fois par an; les réunions auront lieu quand le Comité exécutif les estimera nécessaires ou chaque fois que sept membres demanderont par écrit qu'une réunion ait lieu. Ces réunions seront ouvertes à la communauté universitaire.

Article 4
Le quorum sera constitué par la présence de dix (10) membres. Le Président ne votera qu'au cas où il n'y aurait pas de majorité.

Article 5
Le procès-verbal du Comité sera distribué par le Secrétaire à tous les membres du Comité.

Article 6
Il y aura un Comité Exécutif qui sera constitué des membres suivants ayant droit de voté:
Le Vice-Recteur (Affaires estudiantines) Président
Le Doyen des Etudiants de chaque Collège
Un délégué des Ecoles professionnelles qui ne soit pas un étudiant et qui sera nommé pour un an.

Représentation des étudiants:

Le Président de L'A.G.E.
Le Vice-Président (Anglais) A.G.E.
Le Vice-Président (Français) A.G.E.
Le Président de l'A.G.E.E.
Deux étudiants membres du conseil.

Article 7
Le Comité exécutif devra ou pourra:
a) demander au Secrétaire de préparer l'order du jour tant pour les réunions normales que pour les convocations extraordinaires du Comité; l'ordre du jour et toutes pièces afférentes devront être distribués à tous les membres par le Secrétaire au plus tard une semanine avant la date fixée de chacune des réunions du Comité
b) étudier toute question relative au bien-être général ainsi qu'à la discipline au sein du corps estudiantin; préparer (ou faire en sorte que soient préparés et soumis au Comité) tous renseignements et données que le Comité exécutif juge de nature à permettre l'examen de questions pertinentes par le Comité; soumettre des suggestions au Comité qui se rapportent aux dites questions pour autant que le Comité exécutif les estime partinentes.
c) se charger de toute autre question que le Comité pourrait lui transmettre de temps en temps;
d) demander au secrétaire de préparer un projet d'ordre du jour avant toute réunion de Comité exécutif.
e) se réunir deux fois par mois et aussi à la demande du Président du Comité. Le quorum sera constitué par le Président et six membres ayant droit de vote dont trois étudiants; ces réunions seront ouvertes aux membres du grand Comité.
f) désigner à n'importe laquelle de ses réunions, une ou plusieurs personnes, afin qu'elle (s) puisse (nt) donner une opinion sur des questions relevant de leur compétance;
g) tenir à jour un régistre des comptes-rendus dans le bureau de l'administration; y seront consignés, une fois qu'ils auront été approuvés, les procès-verbaux de toutes les réunions du Comité éxécutif. ne doivent pas être distribués mais seront à la disposition des membres du Comité et avec l'accord du Comité exécutif pourront être mis à la disposition de toute la communauté universitaire. De toute manière, un résumé des procès-verbaux sera rédigé après chaque réunion et envoyé à tous les membres du Comité.
h) assurer un service administratif et d'accueil qui sera dirigé par le coordonateur Affaires estudiantines.

Définition des charges du Coordonateur des Affaires Etudiantes

1) Le Coordonateur des Affaires étudiantes devra rendre compte au Comité des Affaires estudiantines.
2) Il remplira le rôle de secrétaire du Comité des Affaires estudiantines et assumera les charges de cette position telles qu'énoncées dans les règles constitutives du Comité.
3) Il veillera au fonctionnement d'un bureau administratif et d'acceil dans lequel se trouveront tous les dossiers couvrant les négotiations officielles du Comité des Affaires estudiantines et du Comité de la discipline.
4) Il assurera un service d'accueil et d'information aux étudiants et les dirigera s'il le faut aux individus ou aux services susceptibles à répondre à leurs besoins.
5) Il entamera les démarches nécéssaires a la solution des problèmes portés à son attention par les étudiants.
6) Il agira en qualité d'agent de liaison afin de tenter de maintenir dans l'harmonie les relations entre les professeurs et les étudiants, les étudiants et l'administration.
7) En Conjonction avec les divers clubs et organismes locaux il aidera au développement de l'activité, culturelle et sociale parallèlement aux objectifs pédagogiques et universitaires que la Laurentienne vise.
8) En attendant que le nombre d'étudiants inscrits atteigne un chiffre qui entraînerait la nécessité de nommer des préposés, il aura à sa charge les rôles de préposé logement et de Conseiller des étudiants étrangers.
9) Il représentera le Vice-Recteur (Affaires estudiantines) dans tous les efforts qu'il aura lieu d'entreprendre, qu'il s'agisse de siéger à des réunions de comités ou de toute autre manière afin de maintenir de bons rapports entre tous les services consacrés au bien-être des étudiants.
10) Il exécutera toutes les missions spéciales dont le Vice-Recteur (Affaires estudiantines) pourrait le charger.

Gilbert Dumas: proposé au poste de Coordonateur des Affaires Etudiantes.

Remise en vigueur des Affaires Etudiantes

Il y a plus d'un an que se prépare la restructuration des Affaires étudiantes. Un référendum aura lieu le jeudi 5 février auprès de toute la communauté universitaire afin d'assurer que la nouvelle structure sache bien répondre aux besoins des étudiants. Voici, en résumé, les plus importants des changements proposés.

Les révisions constitutionelles définissent un nouveau rôle pour les Affaires étudiantes. L'article deux surtout représente un départ de rôle traditionnel attribué au Comité par le Conseil des Gouverneurs.

Le Comité des Affaires étudiantes n'aura plus comme fonction de contrôler les activités étudiantes, de veiller de façon paternaliste a leur bon comportement et de se rapporter au bureau des gouverneurs chaque fois que se présente un problème qui impose une décision.

Le comité compte a l'avenir jouer un rôle positif et concret comme le témoigne l'article 2.

Il est à remarquer aussi que la composition du Comité a été changée de sorte à accorder une représentation égale aux étudiants.

C'est le seul comité de la Laurentienne qui se veut véritablement démocratique.

suite à la page 4

J P FERLAND - le 2 février
THÉÂTRE EMPIRE

Société Historiques

Société Historique de L'Université Laurentienne. Rapport sur la Conférence de Gaetan Serré. Le 7 janvier, 1970.

A la suite d'une invitation de la Société Historique de l'Université Laurentienne, le 7 janv. 1970, M. Gaetan Serré, présenta une conférence sur "le rôle d'un jeune député libéral du Nord Ontarien dans la Chambre des Communes et dans sa propre région."

M. Serré est le plus jeune député de tout l'Ontario, le troisième plus jeune au Canada. Il débuta sa conférence en retraçant ses premiers jours à la Chambre des Communes. Ensuite il exposa les différents rôles du député, qui est à la fois, administrateur, législateur et vulgarisateur. M. Serré fut un exemple édifiant à ses auditeurs. Il leur rappela tout de fois que le député est un homme à tout faire, qui ne possède guère de temps libre ou de vie privée. M. Serré compléta son exposé en rapportant ces projets pour le Nord Ontarien. La conférence fut suivie d'une période de questions réponses.

Tous ceux qui sont interessés à se joindre à la Société Historique, sont bienvenues. Les membres de l'exécutif ont des cartes de membre à vendre.
La secrétaire, Marie Cazabon.

RÉPONSES

1) H. Lemire (Directeur des Services)
2) Carl Nurmi (Contrôleur)
3) R. J. A. Cloutier (Vice-recteur et Doyen de la Faculté des Arts et Sciences)
4) A. Cyr (Service de Consultation)
5) W. G. Wilson (Agent des Achats)
6) R. Benais (Traducteur)
7) R. J. Carroll (Directeur des Affaires Culturelles)
8) Stanley G. Mullins (Recteur)

La Troupe

équipe Crimbal

Un succès

Pour la première fois, la troupe de la Laurentienne sort des ornières de l'interprétation dramatique pour donner un admirable spectacle de création collective. Le 23 et 24 janvier nous avons eu au Grand Salon de l'Université les grands moments de l'Histoire du Canada sentis et vécus devant nous par 13 jeunes dont la sincérité et le naturel, ne pouvaient que provoquer l'enthousiasme. Ce Happening dû à l'esprit d'initiative du R.P. Dorais communiquait à tous un message: "Se mettre tout entier dans ce que l'on entreprend". A la troupe et à son chef: Félicitations!

suite de la page 3

La nouvelle structure disciplinaire aura pour but de protéger les étudiants contre les intempéries de certains individus et de leur assurer un procès plus juste qu'offre presentement la Court de Discipline sur laquelle ils ne sont pas représentés.
Enfin, le Comité des Affaires étudiantes propose la création d'un nouveau poste, celui de Co-ordonateur des Affaires étudiantes, pour complémenter le travail qui se fera en comité et pour traiter des problèmes étudiants qui exigent une attention immédiate.

A L'occasion de L'ouverture Officielle de la Librairie du Nouvel-Ontario

mardi 3 février 1970,

durant toute la semaine, du 2 au 7 février inclusivement, remise de 20% sur tous les livres (sauf manuels scolaires), les disques et les articles de papeterie, payés à la caisse.

Heures d'ouverture: comme tous les magasins.

107 sud, rue Durham,
(2e porte après le terminus d'autobus) *Tél. 673-4129*